



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°1/2025/0528/187 du 25 août 2026, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la société ALPHA PNEUS a obtenu une autorisation relative à:

L'exploitation des ateliers et garage de réparation et d'entretien de véhicules et stockage de substances et mélanges classés

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 16 septembre 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

18.09.2026 – 28.10.2026
1-2026-003-AUT-ITM

www.reckange.lu